

C.O.C. / Certificat de Conformité

Il s'agit d'un document de valeur qui comprend le numéro d'homologation européen et les spécifications techniques du véhicule nécessaires à l'autorité de coordination du trafic routier à l'étranger pour délivrer un numéro d'immatriculation du véhicule. Pour cette raison un C.O.C ne peut qu'être délivré si le véhicule a un numéro d'homologation européen. Vous pouvez vérifier cela en regardant la plaque d'identification, car le numéro d'homologation européen y figure. Les premiers modèles de voitures avec un numéro d'homologation européen ont été livrés vers 1996. Pour les motos, cela n'est que d'actualité depuis 2000-2001.

Un document C.O.C. peut être fourni par l'importateur du pays d'origine. Cela signifie que Honda peut fournir ce document pour les véhicules livrés et enregistrés via Honda Pays-Bas, Belgique ou Luxembourg. Le document C.O.C. original est fourni une fois et gratuitement. Les éléments suivants doivent être joints à la demande; copie du certificat d'enregistrement et la copie du document d'identité.

S'il est nécessaire d'émettre un **duplicata** C.O.C., le coût impliqués pour la procédure sera de € 175, -.

La demande pour un C.O.C peut être fait directement sur Internet via le site Honda :

- 1) www.honda.be – www.honda.lu
- 2) Choisissez votre catégorie de produit
- 3) Cliquer sur "Propriétaires" ou "Services"
- 4) Certificats et attestations -> COC

Pour les modèles pour lesquels aucun document C.O.C ne peut être fourni, un des documents suivants peut être demandé **auprès d'un concessionnaire Honda officiel**. Pour cela, le formulaire de demande doit être complété aussi précisément que possible. Le coût de la demande d'un des documents doit être payé au concessionnaire*.

(* Si aucune information ne peut être trouvée pour quelque raison que ce soit, Honda Motor Europe Ltd ne peut pas délivrer de document et aucun frais ne sera facturé)

Certificat de conformité National

Ce certificat est spécialement destiné aux consommateurs qui souhaitent importer une moto / voiture Honda d'origine européenne dans un pays et pour lequel ne pouvons pas délivrer de C.O.C. en raison de l'âge du véhicule. Dans cette attestation, le numéro d'homologation de type, la capacité homologuée et la cylindrée sont mentionnées. Afin de pouvoir délivrer un tel document, nous vous prions de bien vouloir envoyer une copie du certificat d'immatriculation avec le formulaire de demande.

À la livraison de ce certificat, 175,- € seront facturés via le concessionnaire.

Fiche technique

Pour les motos d'origine non-Européen et n'ayant pas de numéro d'homologation national ou européen et dont le C.O.C. ne peut être fourni, nous avons la possibilité de fournir une fiche technique.

Le prix de ce document est de 125,- € qui seront facturés via le concessionnaire.

Attestation d'année de construction

Pour l'enregistrement des véhicules anciens, le gouvernement demande souvent une attestation d'année de construction. Si cette information peut encore être retrouvée, il pourra être délivré au prix de 125,- € qui seront facturés via le concessionnaire.

veuillez tenir compte que pour les véhicules ancêtres des années 1960, 1970, 1980, il est très difficile de retrouver les informations. Cela est dû au fait que pratiquement aucune donnée de production n'était stockée numériquement à l'époque et que les bases de données numériques n'étaient créées qu'au milieu des années 1980.

